

## L'emploi dans les structures pour personnes handicapées en Rhône-Alpes

### Résultats de l'enquête ES-Handicap 2010

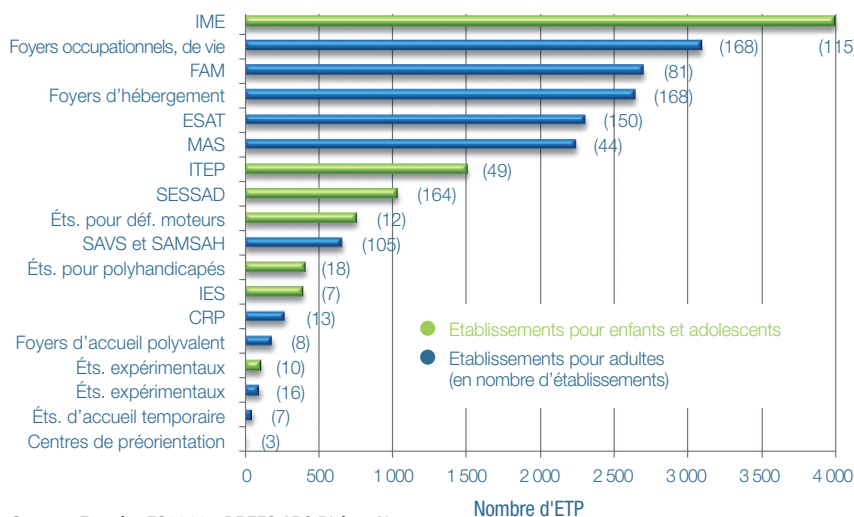
Au 31 décembre 2010, 22 500 emplois, en équivalents temps plein, étaient comptabilisés dans les structures médico-sociales pour personnes handicapées, dont 63 % dans les structures pour adultes. 71 % de ces emplois sont occupés par des femmes. La moyenne d'âge est de 42,7 ans. 49 % des emplois sont de type éducatif, pédagogique et social ; 27 % concernent des personnels de direction, de gestion d'administration et des services généraux.

L'enquête auprès des structures pour enfants et adultes handicapés « ES 2010 » permet d'estimer le personnel travaillant dans ces établissements à 22 500 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2010 en Rhône-Alpes. En quatre ans, ces structures emploient 2 700 ETP de plus, soit une augmentation de 13,4 %. Parallèlement, le nombre de places installées a augmenté de 12 %. Ces ETP se répartissent entre 8 200 personnes dans les 375 établissements pour enfants et adolescents handicapés et 14 300 personnes dans les 763 établissements pour adultes. Les Instituts médico-éducatifs (IME) sont les plus gros employeurs (4 000 ETP), suivis par les foyers occupationnels et les foyers de vie pour adultes handicapés (3 100 ETP). Pour l'ensemble des structures, cela correspond à 30 800 postes.

Un peu plus de la moitié des postes sont à temps partiels ; avec plus de 60 % de temps partiels dans les Services

d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), et les Centres de rééducation professionnelle (CRP), et avec moins de 40 % dans les foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Les disparités entre fonctions sont fortes : 99 % de temps partiels pour le personnel médical, et seulement 33 % pour les personnels éducatifs, pédagogiques et sociaux. Dans la suite du document, toutes les données relatives au personnel sont exprimées en ETP.

Près de 10 % des ETP sont régis par la fonction publique et 89 % par une convention collective (73 % par celle de 1966 et 12,5 % par celle de 1951). 90,6 % sont des emplois fixes : 7,6 % de titulaires de la fonction publique et 83 % de CDI en contrat de droit privé.



Répartition des Équivalents temps plein dans les différentes structures

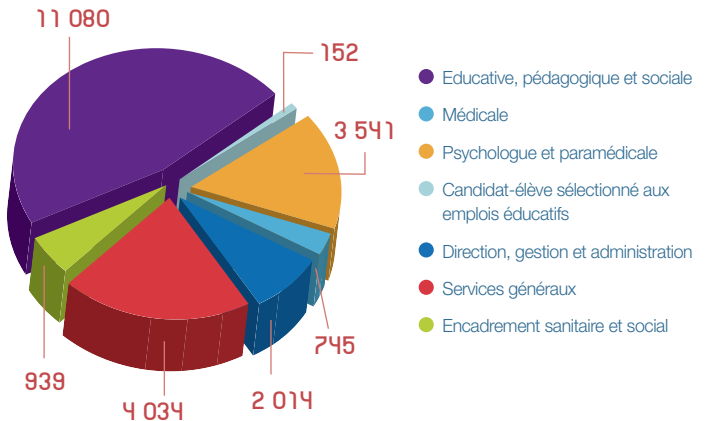
Source : Enquête ES2010 - DREES ARS Rhône-Alpes

## Près d'un salarié sur deux fait partie du personnel éducatif, pédagogique et social

Le personnel éducatif, pédagogique et social est prépondérant. Plus de 65 % de leurs fonctions sont occupées par des activités d'éducation spécialisée. En revanche, dans les ESAT, ce sont essentiellement des moniteurs d'atelier (près de 81 % de cette fonction). Sur l'ensemble des structures, les éducateurs spécialisés (y compris éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse - PJJ) et les moniteurs éducateurs représentent chacun 11 % des emplois totaux, les aides-médico-psychologiques (AMP), 10 %. Comme en 2006, les emplois d'éducateurs spécialisés représentent une part importante des ETP dans les SAVS ou SAMSAH (27 %) et dans les SESSAD (24 %). La part des moniteurs éducateurs est plus élevée que la moyenne dans les foyers (foyers d'hébergement, foyers polyvalents, foyers occupationnels et de vie), les établissements d'accueil temporaire pour adultes et tous les établissements pour enfants et adolescents handicapés, à l'exception des SESSAD. Quant aux AMP, ils sont en plus grande proportion dans les foyers pour adultes, les Maisons d'accueil spécialisé (MAS), les Foyers d'accueil médicalisé (FAM) et les Etablissements pour enfants polyhandicapés.

Les fonctions d'enseignements se concentrent essentiellement dans les établissements accueillant des enfants et adolescents. Cependant, 10 % de ces emplois sont dans des structures pour adultes, notamment dans les Centres de rééducation professionnelle (4 %).

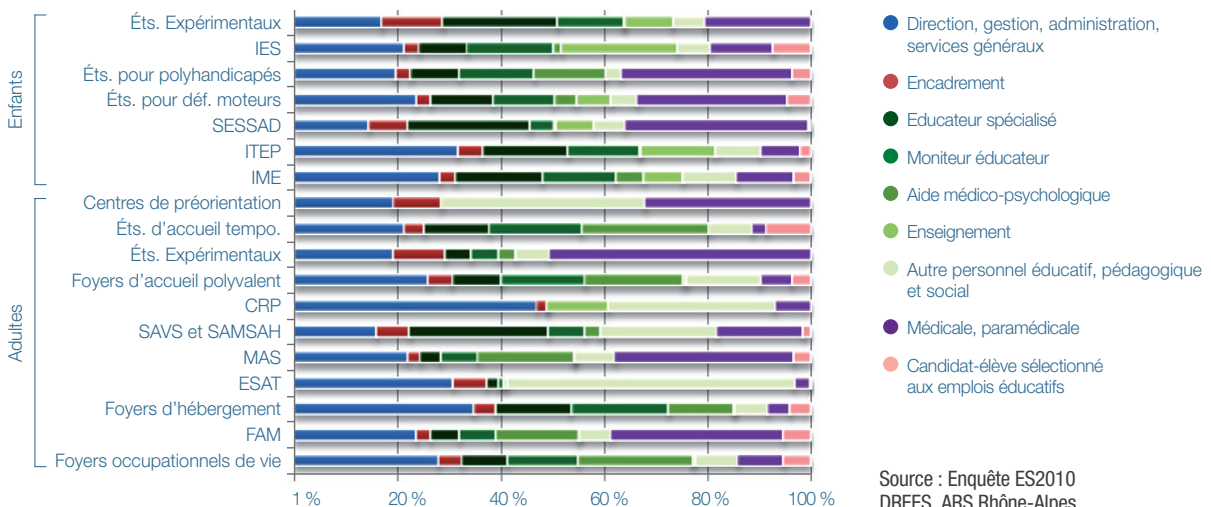
### Répartition des ETP selon la fonction exercée



Source : Enquête ES2010 - DREES, ARS Rhône-Alpes

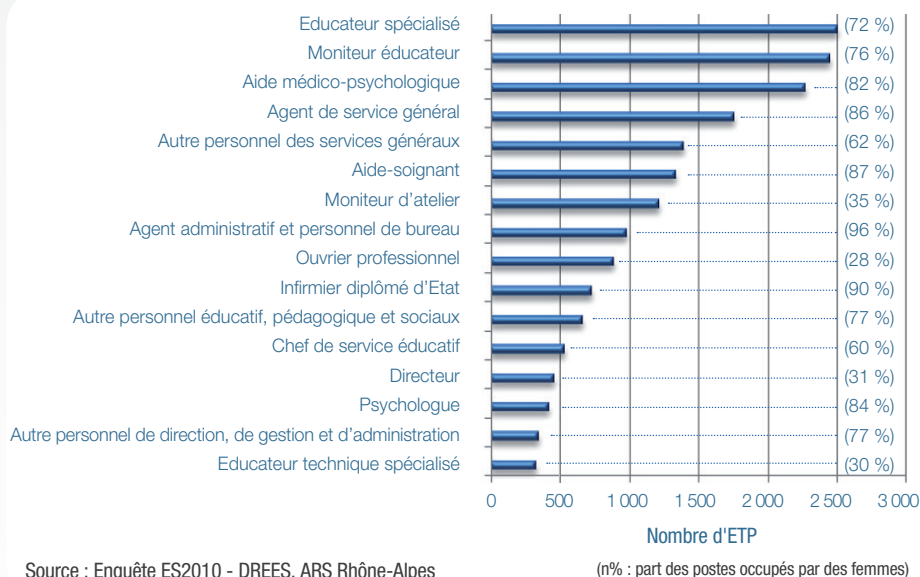
Les personnels de direction, de gestion, d'administration et des services généraux concernent environ 27 % des emplois. En 2006, ils représentaient environ 30 %. En moyenne, ces professions représentent 13 ETP pour 100 personnes accueillies. Ce nombre varie de 1 à 12 entre les SAVS ou SAMSAH (2 ETP) et les MAS (27 ETP).

### Répartition des Équivalents temps plein selon la catégorie d'établissement et la fonction exercée



Source : Enquête ES2010 DREES, ARS Rhône-Alpes

## Nombre d'Équivalents temps plein dans les principales fonctions

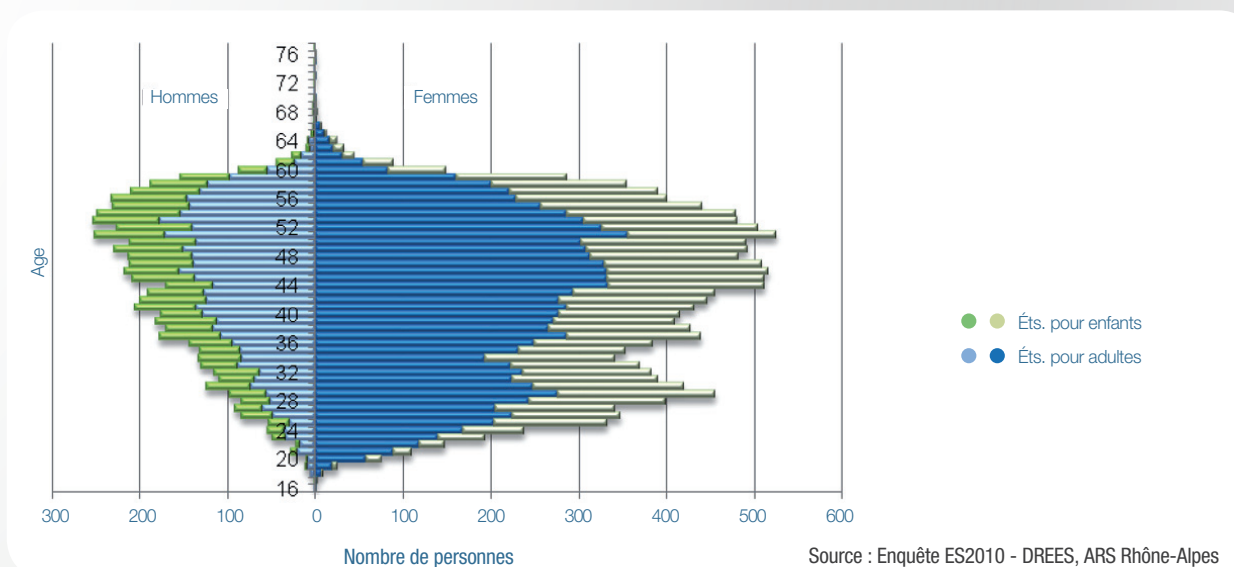


La part du personnel médical et paramédical est équivalente dans les structures d'accueil pour personnes adultes et pour enfants (16 %). Néanmoins, selon la catégorie d'établissement, cette part est très variable. Plus d'un ETP sur trois dans les MAS, les FAM, les SESSAD, et les Etablissements pour enfants ou adolescents poly-

handicapés. A l'opposé, il y en a moins de 5 % dans les ESAT, les établissements d'accueil temporaire et les foyers d'hébergement pour adultes handicapés.

Les structures de répartition des fonctions exercées dans les MAS et les FAM sont très proches.

## Personnel des structures médico-sociales : 71,5 % de femmes



Dans certaines activités, la part des hommes est nettement plus élevée que la moyenne (28,5 %). C'est notamment le cas pour le personnel médical, avec 55 % d'hommes, et pour le personnel d'encadrement sanitaire et social, avec 42 % d'hommes.

La moyenne d'âge est de 42,7 ans. Elle n'a pas évolué depuis 2006. 15,3 % des professionnels ont plus de 55 ans. Ce pourcentage est de 17 % dans les établissements accueillant des enfants et adolescents handicapés contre

14,3 % dans les établissements pour adultes. Les moins de 35 ans représentent un peu plus du quart des effectifs ETP, soit 25,7 %.

Le personnel médical est le plus âgé, avec 52,4 % de professionnels de plus de 55 ans, contre 37 % en 2006. Il est suivi, de loin, par le personnel de direction (directeur, médecin directeur, directeur adjoint, attaché de direction, économiste), avec 33,5 %.

## Six profils d'âge pour les principales fonctions de personnel

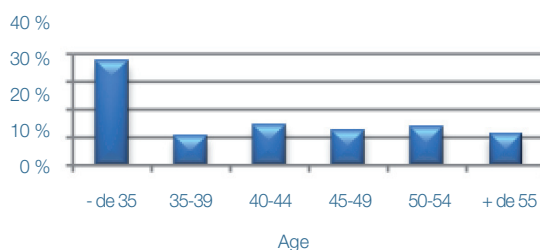
Le profil des éducateurs spécialisés suit la distribution moyenne de l'ensemble des professionnels.

Les moniteurs éducateurs et les AMP, avec des moyennes d'âge respectives de 40,2 et 40,4 ans, ont un profil plus jeune que la moyenne. Ils ont une part de moins de 35 ans supérieure à celle de l'ensemble des professions, et une part des plus de 55 ans inférieure. Le profil des aides soignants se rapproche de celui des AMP, avec un âge moyen de 39,8 ans et une part de moins de 35 ans de 33,4%. En 2006, ces trois professions faisaient déjà partie des profils les plus jeunes, avec une part des moins de 35 ans égale à 32%.

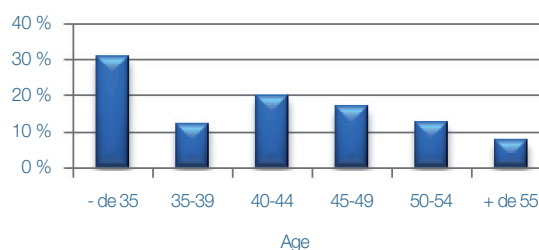
A l'opposé, le personnel des services généraux (moyenne d'âge : 46,2 ans en 2010, 45,4 ans en 2006) et les moniteurs d'atelier (45,3 ans) ont un âge moyen plus élevé que celui de l'ensemble des professions. La part des plus de 55 ans, pour ces deux professions, a augmenté depuis 2006 (19,7% en 2010 contre 18,4% en 2006 pour le personnel des services généraux et 18,5% en 2010 contre 17% en 2006 pour les moniteurs d'atelier).

Les infirmiers DE ont la part des plus de 55 ans la plus élevée, soit près de 21%. En 2006, elle était inférieure à 13%. Cette profession se caractérise également par une proportion de moins de 35 ans assez proche de la moyenne.

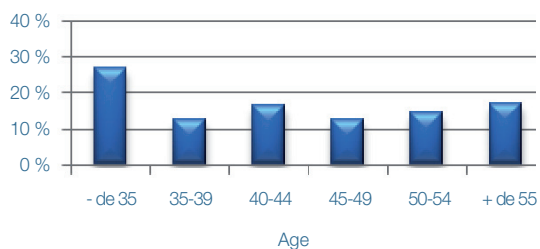
**Moniteur éducateur**



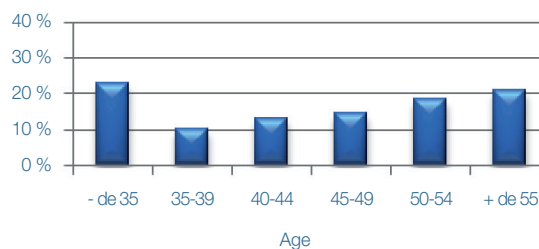
**Aide médico-psychologique**



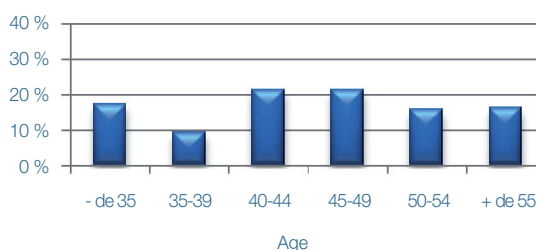
**Educateur spécialisé**



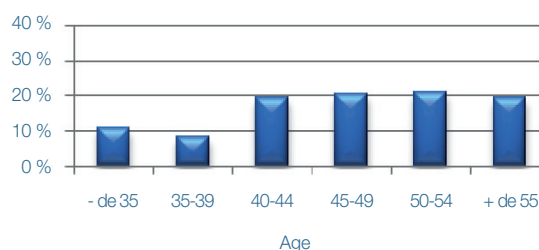
**Infirmier diplômé d'Etat**



**Agent administratif et personnel de bureau**

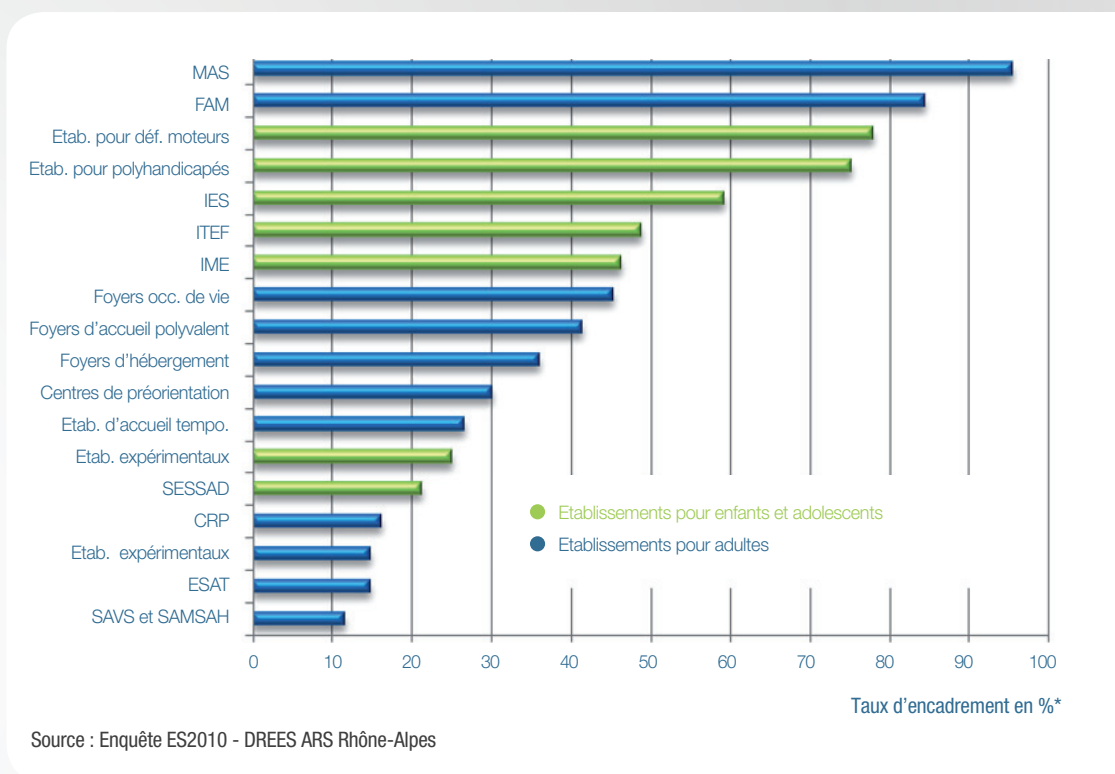


**Personnel des services généraux**



Source : Enquête ES2010 - DREES, ARS Rhône-Alpes

## Un taux d'encadrement qui varie de 1 à 8 %



\* Le taux d'encadrement correspond au nombre d'ETP pour une capacité installée de 100 places. Ce taux est restreint au personnel directement en contact avec les personnes handicapées, c'est-à-dire hors personnel de direction et des services généraux.

En moyenne, le taux d'encadrement dans les établissements d'accueil pour enfants et adolescents handicapés est plus élevé que celui des établissements d'accueil pour les adultes handicapés.

Ce taux varie fortement selon le type de structure. Le nombre de professionnels en contact direct avec les handicapés rapporté au nombre de personnes prises en charge est d'environ huit fois plus élevé dans les MAS (95 %) que dans les SAVS et SAMSAH (12 %). En 2006, le constat avait été fait que le taux d'encadrement dans les MAS avait augmenté depuis 2001. Entre 2006 et 2010, la progression s'est poursuivie mais dans une moindre mesure, environ 4 points contre 10 points entre 2001 et 2006.

A l'inverse, le taux d'encadrement dans les établissements pour polyhandicapés a diminué d'environ 8 points, par rapport à 2006. Ce qui modifie l'ordre des cinq structures ayant les taux d'encadrement les plus élevés (plus de 50 %) par rapport à 2006 : les MAS, les FAM, les établissements pour déficients moteurs, les établissements pour polyhandicapés et les Instituts d'éducation sensorielle (IES) - passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> place pour les établissements pour enfants polyhandicapés.

Ces structures s'opposent aux services et aux établissements d'aide en milieu ordinaire ou par le travail (SAVS et SAMSAH, ESAT, établissements expérimentaux, Centres de rééducation professionnelle - CRP) qui ont un taux d'encadrement inférieur à 17 %.

**AMP** : Aide médico-psychologique  
**ARS** : Agence régionale de santé  
**CAMSP** : Centre d'action médico-sociale précoce  
**CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique  
**CRP** : Centre de rééducation professionnelle  
**DREES** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
**ETP** : Equivalent temps plein  
**ESAT** : Etablissement et service d'aide par le travail  
**FINES** : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

**FAM** : Foyer d'accueil médicalisé  
**IES** : Institut d'éducation sensorielle  
**IME** : Institut médico-éducatif  
**ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique  
**MAS** : Maison d'accueil spécialisée  
**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse  
**SAMSAH** : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
**SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale  
**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



## Concernant l'enquête "ES-Handicap"

Cette enquête exhaustive est conduite au niveau national par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et gérée localement par les Agences régionales de santé (ARS). Elle permet de dresser un bilan des activités réalisées dans les structures pour personnes handicapées, de décrire les principales caractéristiques de leurs personnels ainsi que du public accueilli. Le champ de l'enquête est issu du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

Les résultats présentés dans cette étude concernent toutes les structures accueillant des enfants, adolescents et adultes handicapés à l'exception des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) qui ont fait l'objet de questions spécifiques.



## Pour en savoir plus

- Makdessi Y., 2013, « *L'accueil des enfants handicapés dans les établissements et services médico-sociaux en 2010* », Etudes et Résultats, DREES, n° 832.
- Mordier B., 2013, « *L'accueil des adultes handicapés dans les établissements et services médico-sociaux en 2010* », Etudes et Résultats, DREES, n° 833.
- Makdessi Y., Mordier B., 2013, « *Établissements et services pour adultes handicapés. Résultats de l'enquête ES 2010* », Document de travail, DREES, Série Statistiques, n°180.
- Makdessi Y., Mordier B., 2013, « *Établissements et services pour enfants et adolescents handicapés. Résultats de l'enquête ES 2010* », Document de travail, DREES, Série Statistiques, n°177.
- 11 fiches thématiques régionales « *Médico-social* » (N° 1 à 11), ARS-RA, 2013
- « *Établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Rhône-Alpes* », Indicateurs - Statistiques, ARS-RA, 2013 (en cours)
- « *Établissements et services pour adultes handicapés en Rhône-Alpes* », Indicateurs - Statistiques, ARS-RA (en cours)
- Un rapport d'études, ARS-RA (en cours)

## Les collections de l'ARS Rhône-Alpes

### • Collection Dossier



- 1- Retour sur l'élaboration du PRS en Rhône-Alpes
- 2- Les soins de premier recours
- 3- Les investissements hospitaliers en Rhône-Alpes

### • Collection Repères



- 1- Les filières gérontologiques
- 2- Inspections et contrôles
- 3- Les maladies à déclaration obligatoire

### • Collection Indicateurs



- 1- Les dépenses de santé 2011 en Rhône-Alpes
- 2- L'activité de chirurgie cardiaque en Rhône-Alpes
- 3- L'hospitalisation des habitants du Pays de Gex

Agence régionale de santé Rhône-Alpes

241 rue Garibaldi - CS 93383  
69418 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 72 34 74 00

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

